

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES
COMITE DU CODEX SUR LES ADDITIFS ALIMENTAIRES ET LES CONTAMINANTS

Trente-quatrième session
Rotterdam (Pays-Bas), 11-15 mars 2002

La trente-quatrième session du Comité du Codex sur les additifs alimentaires et les contaminants et de ses groupes de travail *ad hoc* se tiendra au Centre de Congrès ENGELS, Stationsplein 45, Rotterdam (Pays-Bas) comme suit:

Groupe de travail *ad hoc* sur:

| | |
|---|--|
| La Normes générale pour les additifs alimentaires | Vendredi 8 mars 2002 de 8 h 30 à 18 heures |
| Les normes d'identité et de pureté | Samedi 9 mars 2002 de 9 heures à 11 heures |
| Les contaminants et toxines | Samedi 9 mars 2002 de 11 h 15 à 18 heures |
| Session plénière: | Du lundi 11 mars 2002 à 10 heures au vendredi 15 mars 2002 |

CALENDRIER PROVISOIRE
(11-15 mars 2002)

| Date | Sujet traité |
|------------------|------------------------------------|
| Lundi 11 mars | Additifs alimentaires |
| Mardi 12 mars | Additifs alimentaires/Contaminants |
| Mercredi 13 mars | Contaminants |
| Jeudi 14 mars | Rédaction du projet de rapport |
| Vendredi 15 mars | Adoption du rapport |

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

| Point de l'ordre du jour | Objet | Cote du document |
|---------------------------------|--|-------------------------|
| 1 | Adoption de l'ordre du jour | CX/FAC 02/1 |
| 2 | Désignation du Rapporteur | |
| 3 | Questions soumises par la Commission du Codex Alimentarius et d'autres Comités du Codex | CX/FAC 02/2 |
| 4 | Rapport succinct de la 57 ^e réunion du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires | |
| | Mesures à prendre du fait de modifications apportées aux DJA et d'autres recommandations toxicologiques | CX/FAC 02/3 |

- | | | |
|---|--|--------------------|
| 5 | Document de travail sur l'application des principes de l'analyse des risques aux additifs alimentaires et aux contaminants | CX/FAC 02/4 |
| | - Observations | CX/FAC 02/4-Add. 1 |

ADDITIFS ALIMENTAIRES

- | | | |
|----|---|--------------------------|
| 6 | Confirmation et/ou révision des limites maximales pour les additifs alimentaires stipulées dans les normes Codex | CX/FAC 02/5 |
| 7 | Examen de la norme générale Codex pour les additifs alimentaires (NGAA) | |
| | Rapport du Groupe de travail <i>ad hoc</i> sur la norme générale Codex pour les additifs alimentaires | Document de séance CRD 1 |
| | Document de travail sur les relations entre les normes de produits du Codex et la norme générale Codex pour les additifs alimentaires, y compris l'examen du système de classement des aliments par catégorie | CX/FAC 02/6 |
| | - Observations | CX/FAC 02/6-Add. 1 |
| | Observations sur le Tableau 1 du projet de Norme générale Codex pour les additifs alimentaires soumises en réponse aux lettres circulaires CL 2001/13-FAC et CL 2001/34-FAC (ALINORM 01/12A, Annexes IV et III, respectivement) | CX/FAC 02/7 |
| | Observations sur le projet d'annexe révisée au Tableau 3 de la norme générale Codex pour les additifs alimentaires soumises en réponse à la circulaire CL 2001/34-FAC | CX/FAC 02/8 |
| 8 | Document de travail sur les auxiliaires technologiques et les excipients | CX/FAC 02/9 |
| | - Observations | CX/FAC 02/9-Add. 1 |
| 9 | Document de travail sur l'utilisation du chlore actif | CX/FAC 02/10 |
| 10 | a) Observations relatives au projet de norme générale Codex révisée pour les aliments irradiés soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2001/34-FAC | CX/FAC 02/11 |
| | b) Avant projet de Code d'usages international recommandé révisé pour le traitement des aliments par irradiation | CX/FAC 02/12 |
| | - Observations | CX/FAC 02/12-Add. 1 |
| 11 | a) Rapport du Groupe de travail <i>ad hoc</i> sur les normes d'identité et de pureté | Document de séance CRD 2 |
| | b) Normes d'identité de pureté des additifs alimentaires découlant de la 57 ^e réunion du JECFA | CX/FAC 02/13 |
| | - Observations | CX/FAC 02/13-Add. 1 |
| 12 | Projet d'amendements au Système international de numérotation (SIN) soumis en réponse à la lettre circulaire CL 2001/13-FAC | CX/FAC 02/14 |

Contaminants

- | | | |
|----|---|--------------|
| 13 | Confirmation et/ou révision des limites maximales pour les contaminants stipulées dans les normes Codex | CX/FAC 02/15 |
| 14 | Norme générale Codex pour les contaminants et les toxines présents dans les aliments (GSCT) | |

| | | |
|----|---|-----------------------------|
| | Rapport du Groupe de travail <i>ad hoc</i> sur les contaminants et les toxines | Document de séance CRD 3 |
| | Tableau 1 de l'avant-projet de norme générale Codex pour les contaminants et les toxines présents dans les denrées alimentaires | CX/FAC 02/16 |
| | c) Avant-projet de principes pour l'évaluation de l'exposition aux contaminants et aux toxines présents dans les aliments | CX/FAC 02/17 |
| | - Observations | CX/FAC 02/17-Add. 1 |
| 15 | Mycotoxines présentes dans l'alimentation humaine et animale | |
| | a) Observations relatives au projet de limites maximales pour l'ochratoxine A présente dans le blé, l'orge, le seigle et les produits dérivés soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2001/34-FAC | CX/FAC 02/18 |
| | b) Observations relatives au projet de limites maximales pour la patuline présente dans le jus de pomme et dans le jus de pomme utilisé comme ingrédient dans d'autres boissons soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2001/42-FAC | CX/FAC 02/19 |
| | c) Avant projet de Code d'usages pour la prévention de la contamination par la patuline du jus de pomme et du jus de pomme utilisé comme ingrédient dans d'autres boissons | CX/FAC 02/20 |
| | - Observations | CX/FAC 02/20-Add. 1 |
| | d) Avant-projet de Code d'usages pour la prévention de la contamination des céréales par les mycotoxines, y compris annexes relatives à l'ochratoxine A, à la zéaralénone, à la fumonisine et aux tricothécènes | CX/FAC 02/21 |
| | - Observations | CX/FAC 02/21-Add. 1 |
| | e) Document de travail sur les aflatoxines présentes dans les pistaches | CX/FAC 02/22 |
| 16 | Contaminants industriels et environnementaux présents dans les aliments | |
| | a) Observations relatives au projet de limites maximales pour le plomb présent dans les poissons, crustacés et mollusques soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2001/13-FAC | CX/FAC 02/23 |
| | b) Observations relatives à l'avant-projet de limites maximales pour le cadmium soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2001/13-FAC | CX/FAC 02/24 |
| | c) Avant-projet de limites maximales pour l'étain | CX/FAC 02/25 |
| | d) Document de synthèse sur les dioxines et les PCB de type dioxines, y compris les méthodes d'analyse de ces substances | CX/FAC 02/26 |
| | - Observations | CX/FAC 00/26-Add. 1 |
| | e) Avant-projet de Code d'usages en matière de mesures prises à la source pour réduire la contamination des denrées alimentaires par les dioxines et les PCB de type dioxines | CX/FAC 02/27 |
| | - Observations | CX/FAC 02/27-Add. 1 |

- | | | |
|----|--|------------------------|
| f) | Document de synthèse sur les chloropropanols | CX/FAC 02/28 |
| - | Observations | CX/FAC 02/28-Add. 1 |
| g) | Document de travail sur le déoxynivalenol | CX/FAC 02/29 |

AUTRES QUESTIONS

- | | | |
|----|--|--------------|
| 17 | Observations relatives à la liste des additifs alimentaires, contaminants et substances toxiques naturellement présentes à évaluer en priorité par le JECFA soumises en réponse aux lettres circulaires CL 2001/13-FAC et CL 2001/41-FAC | CX/FAC 02/30 |
| 18 | Autres questions et travaux futurs | |
| a) | Observations relatives aux méthodes d'analyse et d'échantillonnage visant à détecter la présence d'additifs alimentaires et de contaminants dans les aliments, soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2001/13-FAC | CX/FAC 02/31 |
| 19 | Date et lieu de la prochaine session | |
| 20 | Adoption du projet de rapport | |

Les délégués sont aimablement invités à apporter à la réunion tous les documents qui leur auront été distribués, le nombre d'exemplaires supplémentaires disponibles lors de la session étant limité.

NOTES RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point 1 de l'ordre du jour – Adoption de l'ordre du jour (CX/FAC 02/1): Le Comité sera invité à adopter l'ordre du jour provisoire comme ordre du jour de sa session.

Point 2 de l'ordre du jour – Désignation du Rapporteur: Le Comité sera invité à désigner un Rapporteur pour la session.

Point 3 de l'ordre du jour – Questions renvoyées par la Commission du Codex Alimentarius et d'autres Comités du Codex (CX/FAC 02/2): Le document est un document d'information établi par le Secrétariat du Codex concernant des questions soumises au Comité par la Commission du Codex Alimentarius et d'autres Comités du Codex et d'autres questions susceptibles de l'intéresser.

Point 4a de l'ordre du jour – Rapport succinct de la cinquante-septième réunion du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA): Le Secrétariat conjoint FAO/OMS du JECFA présentera un résumé des résultats de la cinquante-septième réunion du JECFA (Rome, 5 – 14 juin 2001).

Point 4b de l'ordre du jour – Mesures à prendre du fait de modifications apportées à la DJA et d'autres recommandations toxicologiques (CX/FAC 02/3): Document établi par le Secrétariat du Codex concernant les mesures à prendre par les Comités du Codex du fait des recommandations découlant de la cinquante-septième réunion du JECFA.

Point 5 de l'ordre du jour – Document de travail sur l'application des principes de l'analyse des risques aux additifs alimentaires et aux contaminants (CX/FAC 02/4): À sa trente-troisième session, le CCFAC est convenu que le document de travail sur l'application des principes de l'analyse des risques aux additifs alimentaires et aux contaminants devrait être révisé par un groupe de travail présidé par les États-Unis en fonction des observations soumises par écrit et des débats du Comité pour distribution, observations complémentaires et nouvel examen à sa prochaine session (ALINORM 01/12A, par. 29). Les observations soumises en réponse au document CX/FAC 02/4 figurent dans le document CX/FAC 02/4-Add. 1.

ADDITIFS ALIMENTAIRES

Point 6 de l'ordre du jour – Confirmation et/ou révision des limites maximales pour les additifs alimentaires stipulées dans les normes Codex (CX/FAC 02/5): Conformément au Manuel de procédure du Codex Alimentarius, le Secrétariat du Codex fera rapport au Comité sur la confirmation des dispositions relatives aux additifs alimentaires figurant dans les normes Codex sur la base des propositions découlant d'autres Comités du Codex et dans le contexte de la norme générale Codex pour les additifs alimentaires.

Point 7 de l'ordre du jour: examen de la norme générale codex pour les additifs alimentaires

Point 7a de l'ordre du jour – Rapport du Groupe de travail ad hoc sur la norme générale Codex pour les additifs alimentaires (CRD 1): À sa trente-troisième session, le CCFAC a décidé de réunir à nouveau le Groupe de travail ad hoc sur la norme générale Codex pour les additifs alimentaires avant sa trente-quatrième session sous la présidence des États-Unis (ALINORM 01/12A, par. 55). Le rapport du Groupe de travail ad hoc sur la norme générale Codex pour les additifs alimentaires sera présenté au Comité dans le document de séance 1.

Point 7b de l'ordre du jour – Document de travail sur les relations entre les normes de produits du Codex et la norme générale Codex pour les additifs alimentaires, y compris l'examen du classement des aliments par catégorie (CX/FAC 02/6): À sa trente-troisième session, le CCFAC a accepté l'offre des États-Unis, assistés par un groupe de rédaction, de préparer un document de travail sur les relations entre les normes de produits du Codex et la norme générale Codex pour les additifs alimentaires, y compris l'examen du classement des aliments par catégorie pour distribution, observations et examen à sa trente-quatrième session. Le Comité est également convenu que le document devrait comporter une analyse détaillée des différences existant entre les pâtes et les nouilles (ALINORM 01/12A, par. 57 et 62). Les observations soumises en réponse au document CX/FAC 02/6 figurent dans le document CX/FAC 02/6-Add. 1.

Point 7c de l'ordre du jour – Observations relatives au Tableau 1 du projet de norme générale Codex pour les additifs alimentaires soumises en réponse aux lettres circulaires CL 2001/13-FAC et CL 2001/34-FAC (ALINORM 01/12A, Annexes IV et III, respectivement) (CX/FAC 02/7): À sa trente-troisième session, le CCFAC a transmis tous les avant-projets de dispositions relatives aux additifs alimentaires à l'étape 3 (ALINORM 01/12A, par. 64 et Annexe III) à la Commission pour adoption à sa vingt-quatrième session à l'étape 5. À sa quarante-neuvième session, Le Comité exécutif a adopté les avant-projets de dispositions relatives aux additifs alimentaires à l'étape 5 (ALINORM 03/3, par. 18 et Annexe II). Le Comité est également convenu que plusieurs projets de limites maximales pour des additifs alimentaires employés dans des catégories d'aliments spécifiques seraient maintenus à l'étape 6 pour observations supplémentaires et examen par le CCFAC à sa trente-quatrième session (ALINORM 01/12A, par. 65 et Annexe IV). Les observations relatives au projet de dispositions visant les additifs alimentaires soumises en réponse aux lettres circulaires CL 2001/13-FAC et CL 2001/34-FAC figurent dans le document CX/FAC 02/7.

Point 7d de l'ordre du jour – Observations relatives au projet d'Annexe révisée au Tableau 3 de la norme générale Codex pour les additifs alimentaires soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2001/34-FAC (CX/FAC 02/8): À sa trente-troisième session, le CCFAC a transmis des amendements à l'Annexe au Tableau 3 (Catégories d'aliments ou aliments non soumis aux conditions générales du Tableau 3) de la norme générale Codex pour les additifs alimentaires à la Commission pour adoption à sa vingt-quatrième session à l'étape 5/8 (ALINORM 01/12A, par. 50 et Annexe VI). La Commission a adopté toutes les révisions proposées à l'étape 5 uniquement (ALINORM 01/41, par. 135-136 et Annexe IV). Les observations soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2001/34-FAC figurent dans le document CX/FAC 02/8.

Point 8 de l'ordre du jour – Document de travail sur les auxiliaires technologiques et les excipients (CX/FAC 02/9): À sa trente-troisième session, le CCFAC est convenu qu'un groupe de rédaction présidé par la Nouvelle-Zélande préparerait un document de travail sur l'examen des auxiliaires technologiques et des excipients dans le contexte de la norme générale Codex pour les additifs alimentaires pour distribution, observations et examen à sa prochaine session. Le Comité est également convenu de demander des observations sur le document CX/FAC 01/10, par lettre circulaire (voir CL 2001/13-FAC) jointe au rapport de la trente-troisième session du CCFAC, pour examen par le Groupe de rédaction (ALINORM 01/12A, par. 67 et 71). Les observations soumises en réponse au document CX/FAC 02/9 figurent dans le document CX/FAC 02/9 – Add. 1.

Point 9 de l'ordre du jour – Document de travail sur l'utilisation du chlore actif (CX/FAC 02/10): À sa trente-troisième session, le CCFAC est convenu qu'un groupe de rédaction présidé par le Danemark rédigerait un document de travail sur l'utilisation du chlore actif pour examen à sa trente-quatrième session (ALINORM 01/12A, par. 204).

Point 10a de l'ordre du jour – Observations relatives au projet de norme générale Codex révisée pour les aliments irradiés soumises en réponse à la circulaire CL 2001/34-FAC (CX/FAC 02/11): À sa trente-troisième session, le CCFAC a transmis l'avant-projet de norme générale Codex révisée pour les aliments irradiés à la Commission pour adoption à sa vingt-quatrième session à l'étape 5 (ALINORM 01/12A, par. 85 et Annexe VII). À sa quarante-neuvième session, le Comité exécutif a adopté l'avant-projet de norme révisée à l'étape 5 (ALINORM 03/3, par. 19 et Annexe II). Les observations soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2001/34-FAC figurent dans le document CX/FAC 02/11.

Point 10b de l'ordre du jour – Avant-projet de Code d'usages international recommandé révisé pour le traitement des denrées alimentaires par irradiation (CX/FAC 02/12): À sa trente-troisième session, le CCFAC a décidé que le Code d'usages international recommandé pour le traitement des denrées alimentaires par irradiation serait révisé par la Division FAO/IAEA des techniques nucléaires appliquées à l'alimentation et à l'agriculture en fonction des débats du Comité et des observations soumises par écrit, pour distribution, observations et nouvel examen à sa prochaine session (ALINORM 01/12A, par. 89). À sa quarante-neuvième session, le Comité exécutif a approuvé l'élaboration de l'avant-projet de Code d'usages révisé en tant que nouvelle activité (ALINORM 03/3, Annexe III). Les observations soumises en réponse au document CX/FAC 02/12 figurent dans le document CX/FAC 02/12-Add. 1.

Point 11a de l'ordre du jour – Rapport du Groupe de travail Ad Hoc sur les normes d'identité et de pureté des additifs alimentaires (CRD 2): À sa trente-troisième session, le CCFAC a reconduit dans ses fonctions le Groupe de travail ad hoc sur les normes d'identité et de pureté des additifs alimentaires qui devait se réunir avant la trente-quatrième session du CCFAC sous la présidence des États-Unis (ALINORM 01/12A, par. 94). Le rapport du Groupe de travail ad hoc sur les normes d'identité et de pureté des additifs alimentaires sera présenté au Comité en tant que document de séance 2.

Point 11b de l'ordre du jour – Normes d'identité et de pureté des additifs alimentaire découlant de la cinquante-septième réunion du JECFA (CX/FAC 02/13): Les observations soumises en réponse au document CX/FAC 02/13, qui inclut les normes découlant de la cinquante-septième réunion du JECFA (document de la FAO sur l'alimentation et la nutrition n° 52 – Add. 9), figurent dans le document CX/FAC 02/13-Add. 1.

Point 12 de l'ordre du jour – Proposition d'amendements au Système international de numérotation soumise en réponse à la lettre circulaire CL 2001/13-FAC (CX/FAC 02/14): À sa trente-troisième session, le CCFAC est convenu de demander en permanence des observations concernant d'éventuelles modifications à apporter au SIN. Il est également convenu de distribuer le numéro SIN 452 vi), attribué au tripolyphosphate de sodium et de potassium en tant qu'émulsifiant, stabilisant, régulateur d'acidité, agent de levuration, séquestrant et agent de rétention de l'eau, à l'étape 3 de la procédure accélérée pour observations, sous réserve de l'approbation de la Commission (ALINORM 01/12A, par. 96-99 et

Annexe IX). À sa quarante-neuvième session, le Comité exécutif a approuvé l'utilisation de la procédure accélérée pour le tripolyphosphate de potassium et de sodium (ALINORM 03/3, Annexe III). Les observations soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2001/13-FAC figurent dans le document CX/FAC 02/14.

CONTAMINANTS

Point 13 de l'ordre du jour – Confirmation et/ou révision des limites maximales pour les contaminants stipulées dans des normes Codex (CX/FAC 02/15): Conformément au Manuel de procédure du Codex Alimentarius, le Secrétariat du Codex fera rapport au Comité sur la confirmation des dispositions relatives aux contaminants figurant dans des normes Codex, sur la base de propositions découlant d'autres Comités du Codex et dans le contexte de la Norme générale Codex pour les contaminants et les toxines présents dans les denrées alimentaires.

Point 14 de l'ordre du jour – examen de la norme générale codex pour les contaminants et les toxines présents dans les denrées alimentaires

Point 14a de l'ordre du jour – Rapport du Groupe de travail ad hoc sur les contaminants et les toxines (CRD 3): À sa trente-troisième session, le CCFAC a décidé de reconduire dans ses fonctions le Groupe de travail ad hoc sur les contaminants et les toxines qui se réunirait avant sa trente-quatrième session sous la présidence du Danemark (ALINORM 01/12A, par. 113). Le rapport du Groupe de travail ad hoc sur les contaminants et les toxines sera présenté au Comité en tant que document de séance 3.

Point 14b de l'ordre du jour – Tableau 1 de l'avant-projet de norme générale Codex pour les contaminants et les toxines présents dans les denrées alimentaires (CX/FAC 02/16): À sa trente-troisième session, le CCFAC a rappelé sa recommandation adressée aux Pays-Bas d'élaborer un tableau 1 pour la Norme générale Codex pour les contaminants et les toxines présents dans les denrées alimentaires pour examen à sa présente session (ALINORM 01/12A, par. 118).

Point 14c de l'ordre du jour – Avant-projet de principes concernant l'évaluation de l'exposition aux contaminants et aux toxines présents dans les denrées alimentaires (CX/FAC 02/17): À sa trente-troisième session, le CCFAC a décidé qu'un groupe de rédaction présidé par l'Australie et la France mettrait au point un avant projet de principes relatifs à l'évaluation de l'exposition aux contaminants et aux toxines présents dans les denrées alimentaires pour distribution, observations et examen à sa trente-quatrième session, étant entendu que la proposition devrait être approuvée par la Commission en tant que nouvelle activité (ALINORM 01/12A, par. 122 and 126). À sa quarante-neuvième session, le Comité exécutif a approuvé l'élaboration de l'avant-projet de principes en tant que nouvelle activité (ALINORM 03/3, Annexe III). Les observations soumises en réponse au document CX/FAC 02/17 figurent dans le document CX/FAC 02/17-Add. 1.

Point 15 de l'ordre du jour: mycotoxines présentes dans l'alimentation humaine et animale

Point 15a de l'ordre du jour – Observations sur le projet de limites maximales pour l'ochratoxine A présente dans le blé, l'orge et le seigle et les produits dérivés soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2001/34-FAC (CX/FAC 02/18): À sa trente-troisième session, le CCFAC a transmis l'avant-projet de limite maximale de 5 µg/kg pour l'ochratoxine A dans le blé, l'orge et le seigle et les produits dérivés à la Commission pour adoption à l'étape 5 (ALINORM 01/12A, par. 145 et Annexe XII). À sa quarante-neuvième session, le Comité exécutif a adopté l'avant-projet de limite maximale à l'étape 5 (ALINORM 03/3, Annexe II). Les observations soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2001/34-FAC figurent dans le document CX/FAC 02/18.

Point 15b de l'ordre du jour – Observations sur le projet de limites maximales pour la patuline présente dans le jus de pomme et dans le jus de pomme utilisé comme ingrédient dans d'autres boissons soumises en réponse à la circulaire CL 2001/42-FAC (CX/FAC 02/19): À sa trente-deuxième session, le CCFAC a transmis le projet de limites maximales de 50µg/kg pour la patuline présente dans le jus de

pomme et le jus de pomme utilisé comme ingrédient dans d'autres boissons à la Commission pour adoption à l'étape 8 (ALINORM 01/12, par. 104 and Annexe X). En l'absence d'un consensus, la Commission, à sa vingt-quatrième session a renvoyé le projet de limites maximales à l'étape 6 pour nouvel examen par le CCFAC (ALINORM 01/41, par. 118). Les observations soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2001/42-FAC figurent dans le document CX/FAC 02/19.

Point 15c de l'ordre du jour – Avant-projet de Code d'usages en matière de prévention de la contamination par la patuline du jus de pomme et du jus de pomme utilisé comme ingrédient dans les boissons (CX/FAC 02/20): À sa trente-troisième session, le CCFAC est convenu que la délégation du Royaume-Uni réviserait l'avant-projet de Code d'usages pour la prévention de la contamination par la patuline du jus de pomme et du jus de pomme utilisé comme ingrédient dans d'autres boissons pour distribution, observations et examen à sa trente-quatrième session (ALINORM 01/12A, par. 147). Les observations soumises en réponse au document CX/FAC 02/20 figurent dans le document CX/FAC 02/20-Add. 1.

Point 15d de l'ordre du jour – Avant-projet de Code d'usages pour la prévention de la contamination des céréales par les mycotoxines, y compris les annexes sur l'ochratoxine A, la zéaralénone, les fumonisines et les tricothécènes (CX/FAC 02/21): À sa trente-troisième session, le CCFAC a décidé de renvoyer l'avant-projet de Code d'usages pour la prévention de la contamination des céréales par les mycotoxines, y compris les annexes sur l'ochratoxine A, la zéaralénone, les fumonisines et les tricothécènes, pour remaniement par le groupe de rédaction présidé par les États-Unis, distribution, observations et examen à sa trente-quatrième session (ALINORM 01/12A, par. 151). Les observations soumises en réponse au document CX/FAC 02/21 figurent dans le document CX/FAC 02/21-Add. 1.

Point 15e de l'ordre du jour– Document de travail sur les aflatoxines présentes dans les pistaches (CX/FAC 02/22): À sa trente-troisième session, le CCFAC est convenu que le groupe de rédaction présidé par l'Iran établirait un document de travail sur les aflatoxines présentes dans les pistaches pour examen à sa trente-quatrième session (ALINORM 01/12A, par. 198).

Point 16 de l'ordre du jour: contaminants industriels et environnementaux présents dans les denrées alimentaires

Point 16a de l'ordre du jour – Observations relatives au projet de limites maximales pour le plomb présent dans les poissons, crustacés et mollusques soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2001/13-FAC (CX/FAC 02/23): À sa trente-troisième session, le CCFAC est convenu de renvoyer le projet de limites maximales pour le plomb présent dans les poissons, crustacés et mollusques à l'étape 6 pour observations supplémentaires et examen à sa trente-quatrième session (ALINORM 01/12A, par. 162 et Annexe XIV). Les observations soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2001/13-FAC figurent dans le document CX/FAC 02/23.

Point 16b de l'ordre du jour – Observations relatives à l'avant-projet et au projet de limites maximales pour le cadmium soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2001/13-FAC (CX/FAC 02/24): À sa trente-troisième session, le CCFAC a transmis l'avant-projet de limites maximales pour le cadmium présent dans divers produits à la Commission pour adoption à l'étape 5 (ALINORM 01/12A, par. 168-169 et Annexe XV). À sa quarante-neuvième session, le Comité exécutif a décidé de renvoyer tous les avant-projets de limites maximales susmentionnés (aux par. 168-169) à l'étape 4, compte tenu de la nécessité d'examiner les données sur l'ingestion alimentaire totale, notamment celle découlant de la consommation de denrées alimentaires de base (ALINORM 03/3, par. 20 et Annexe II). À sa trente-troisième session, le CCFAC a également renvoyé les avant-projets de limites maximales pour divers produits (par. 170) à l'étape 3 pour distribution, observations et nouvel examen à sa trente-quatrième session (ALINORM 01/12A, par. 170). Les observations soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2003/13-FAC figurent dans le document CX/FAC 02/24.

Point 16c de l'ordre du jour – Avant-projet de limites maximales pour l'étain (CX/FAC 02/25): À sa trente-troisième session, le CCFAC est convenu de réexaminer l'avant-projet de limites pour l'étain à sa trente-quatrième session (ALINORM 01/12A, par. 112).

Point 16d de l'ordre du jour – Document de travail sur les dioxines et les PCB de type dioxines, y compris les méthodes d'analyse de ces substances (CX/FAC 02/26): À sa trente-troisième session, le CCFAC est convenu que les Pays-Bas réviseraient le document de synthèse sur les dioxines et les PCB de type dioxines pour distribution, observations et examen à sa trente-quatrième session (ALINORM 01/12A, par. 177). Le Comité a également demandé aux gouvernements de soumettre tous les renseignements disponibles sur les méthodes d'analyse permettant de détecter la présence de dioxines et de PCB de type dioxines dans les denrées alimentaires destinées à la consommation humaine ou animale à la délégation des Pays-Bas (ALINORM 01/12A, par. 176). Les observations soumises en réponse au document CX/FAC 02/26 figurent dans le document CX/FAC 02/26-Add.1.

Point 16e de l'ordre du jour – Avant-projet de Code d'usages en matière de mesures prises à la source pour réduire la contamination des denrées alimentaires par les dioxines et les PCB de type dioxines (CX/FAC 02/27): À sa trente-troisième session, le CCFAC est convenu de renvoyer l'avant-projet de Code d'usages en matière de mesures prises à la source pour réduire la contamination des denrées alimentaires par les dioxines et les PCB de type dioxines à l'étape 2 pour révision par un groupe de rédaction présidé par l'Allemagne, distribution, observations et examen à sa trente-quatrième session (ALINORM 01/12A, par. 180). Les observations soumises en réponse au document CX/FAC 02/27 figurent dans le document CX/FAC 02/27-Add. 1.

Point 16f de l'ordre du jour – Document de synthèse sur les chloropropanols (CX/FAC 02/28): À sa trente-troisième session, le CCFAC a demandé au Groupe de rédaction présidé par le Royaume-Uni de réviser le document de synthèse sur les chloropropanols pour distribution, observations et examen à sa trente-quatrième session (ALINORM 01/12A, par. 182). Les observations soumises en réponse au document CX/FAC 02/28 figurent dans le document CX/FAC 02/28-Add. 1.

Point 16g de l'ordre du jour – Document de travail sur le déoxynivalénol (CX/FAC 02/29): À sa trente-troisième session, le CCFAC est convenu qu'un groupe de rédaction présidé par la Belgique élaborerait un document de travail sur le déoxynivalénol pour examen à sa trente-quatrième session (ALINORM 01/12A, par. 197).

AUTRES QUESTIONS

Point 17 de l'ordre du jour – Observations relatives à la liste des additifs alimentaires, contaminants et substances toxiques naturellement présentes à évaluer en priorité par le JECFA soumises en réponse aux lettres CL 2001/13-FAC et CL 2001/41-FAC (CX/FAC 02/30): À sa trente-troisième session, le CCFAC est convenu de demander des observations supplémentaires concernant d'éventuels ajouts ou amendements à la liste des substances à évaluer en priorité pour examen à sa trente-quatrième session (ALINORM 01/12, par. 187 et Annexe XVI). Les observations soumises en réponse aux lettres circulaires CL 2001/13-FAC et CL 2001/41-FAC figurent dans le document CX/FAC 02/30.

POINT 18 de l'ordre du jour – autres questions et travaux futurs

D'autres questions et propositions de travaux futurs seront examinées. En outre, ce point inclura la question ci-après restée en suspens depuis la trente-troisième session du CCFAC:

Point 18a de l'ordre du jour – Observations relatives aux méthodes d'analyse et d'échantillonnage visant à déterminer la présence d'additifs alimentaires et de contaminants dans les denrées alimentaires soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2001/13-FAC (CX/FAC 02/31): À sa trente-troisième session, le CCFAC a invité les États Membres à fournir des informations pertinentes sur l'échantillonnage (ALINORM 01/12A, par. 194). Les observations soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2001/13-FAC figurent dans le document CX/FAC 02/31.

Point 19 de l'ordre du jour – Date et lieu de la prochaine session: Le Président annoncera au Comité que sa trente-cinquième session se tiendra probablement aux Pays-Bas en mars 2003, sous réserve des entretiens qu'auront à ce sujet les Secrétariats du Codex et des Pays-Bas.

Point 20 de l'ordre du jour – Adoption du rapport: Le Comité adoptera le rapport de sa trente-quatrième session sur la base d'un projet établi par le Secrétariat.